

Acte de nomination des co-gérants

Société A Responsabilité Limitée A2S

SARL en formation

Capital social 1 000 €

Siège social 526 Mas du Fesc 30 940 ST ANDRE DE VALBORGNE

Les soussignés :

- **Mr SERUSIER Pascal**, demeurant 526 Mas du Fesc 30 940 ST ANDRE DE VALBORGNE, né le 24 avril 1973 aux Lilas (Seine St Denis), pacsé, de nationalité française ;

- **Mr SUTTER Arnaud**, demeurant Le Village 30 125 SAUMANE, né le 10 avril 1987 à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), célibataire, de nationalité française.

Associés de la société SARL AP CEVENNES en cours de formation et d'immatriculation, au capital de 1 000 €, dont le siège social est 526 Mas du Fesc 30 940 ST ANDRE DE VALBORGNE, désigne Mrs SERUSIER Pascal et SUTTER Arnaud en qualité de co-gérants, conformément à l'article L.223-18 du code de commerce et aux statuts.

La durée du mandat de gérant est illimitée.

Mrs SERUSIER et SUTTER ont, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

* Fixation ultérieure de la rémunération du gérant

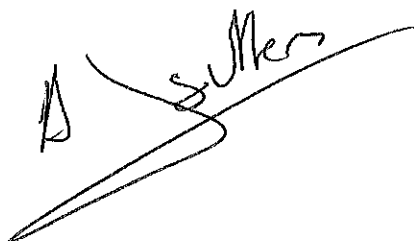
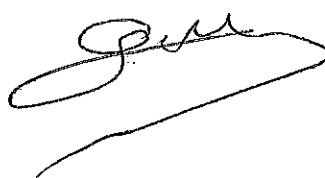
La rémunération du gérant sera fixée ultérieurement par décision collective des associés.

Mrs SERUSIER et SUTTER déclarent accepter ces fonctions et n'être frappés par aucune interdiction ou déchéance ; ils déclarent qu'ils consacreront tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait de cet acte pour accomplir les formalités édictées par la loi.

Fait à St André de Valborgne

Les gérants

Handwritten signature of Arnaud Sutter in black ink.Handwritten signature of Pascal Serusier in black ink.